



DÉPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE CAUMONT

ARRETE DE CIRCULATION N° 19-2024

Interdiction de circulation Quai de Seine les 08 et 09 avril 2024

Le Maire de la Commune de CAUMONT,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L2212-2 et L 2213-1,

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation de veiller à la sécurité des usagers,

Considérant les prévisions météorologiques et les coefficients élevés de marées,

ARRETE

Article 1 : En raison des prévisions météorologiques et des coefficients élevés de marées, la circulation quai de Seine est fermée aux usagers sauf riverains, secours et services.

Article 2 : Le signalisation sera mise en place par le département.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

Fait à CAUMONT, le 08 avril 2024,
Le Maire,
Sylvain BONENFANT